

PROJET DE RECHERCHE-ACTION

« Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par une amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal »

En partenariat avec :





I. JUSTIFICATION

Depuis plus d'une décennie, à l'instar des pays de l'Afrique Sub-Saharienne, le Sénégal vit le phénomène d'acquisition de terres à grande échelle (ATGE). En effet, avec les multiples crises financières, alimentaires et énergétiques que le monde a connues, l'Agriculture est considérée comme un levier important de développement qui constitue la solution pour l'avenir. Dans ce contexte, les terres africaines sont particulièrement prisées. En 2016, les données fournies par la Land Matrix font état de 1 100 transactions représentant 38 millions d'hectares, parmi lesquelles la vaste majorité (74 %) étaient destinées à l'alimentation et à l'agriculture. Le Sénégal est concerné par ces transactions ayant concerné 270 908 hectares, soit 3% des terres arables du pays.

Ce phénomène général touche particulièrement les femmes dont l'accès à la terre était déjà compromis par d'importantes lourdeurs sociologiques. Ces études ont surtout porté sur la caractérisation, l'établissement de l'ampleur, des incidences de ces injustices et exclusions des femmes de l'accès et du contrôle sur le foncier ainsi que leur participation dans la gouvernance foncière. Ainsi, peu de solutions qui marchent ont été élaborées et mises en œuvre.

En conséquence, Les femmes continuent encore à être marginalisées sur le foncier surtout dans le contexte d'acquisition des terres à grande échelle qui vont accentuer la diminution des assiettes foncières due aux mouvements massifs de cession des terres aux investisseurs qu'ils soient nationaux ou étranger combinés aux effets de la croissance démographique et des changements climatiques.

En effet, il est constaté une diminution significative du disponible foncier agricole évalué à 2 500 000hectares par an. Dans ce contexte, les femmes risquent davantage d'être reléguées au second plan en matière d'affectation des terres au niveau des collectivités locales. Dans ce contexte quelques initiatives sont mises en œuvre pour trouver des solutions efficaces contre les injustices, basées sur le genre, notées dans la gestion du foncier, injustices exacerbées par le renchérissement des enjeux fonciers aggravés par les ATGE. Cependant l'efficacité et l'effectivité des solutions développées ne sont pas encore établies et les conditions de leurs élaborations ainsi que les possibilités de leur mise à l'échelle ne sont pas connues. En outre, les initiatives ne sont informées par des données probantes, ce qui limite leur portée pour convaincre les

décideurs politiques et les leaders coutumiers, sociaux et maraboutiques à changer les pratiques qui relèguent souvent la femme au second plan, sans tenir compte de sa contribution économique.

C'est pour relever ces défis et partant des expériences en cours, que IPAR et le CNCR, en collaboration avec AGTER, ont décidé de travailler ensemble pour chercher des solutions efficaces contre les injustices, basées sur le genre, notées dans la gestion du foncier et ainsi contribuer à améliorer les droits fonciers des femmes. Il s'agira dans ce projet, d'évaluer l'efficacité des solutions qui ont émergé des initiatives en cours pour proposer des outils et stratégies qui peuvent améliorer la gouvernance foncière par l'amélioration des droits fonciers des femmes. Il s'agira aussi de proposer des approches pour la mise à l'échelle des solutions validées.

II. QUESTIONS DE RECHERCHE

La recherche sera guidée par la question suivante : Quels sont les stratégies et outils qui peuvent renforcer les droits fonciers des femmes et leur permettre de participer aux processus de prise de décisions à l'échelle nationale et communautaire, dans un contexte d'acquisition de terres à grande échelle?

III. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de ce projet de Recherche-Action est de contribuer à l'amélioration de l'accès et du contrôle des femmes sur les terres et leur participation dans les instances de prise de décisions pour une gouvernance foncière responsable et durable, dans un contexte d'acquisition de terres à grande échelle.

IV. OBJECTIFS SPECIFIQUES

En termes d'objectifs spécifiques, le projet vise à :

- OS1 : établir les conditions pour améliorer l'accès des femmes et leur contrôle ainsi que leur participation dans la prise de décisions, en matière foncière dans le contexte des Acquisitions de Terres à Grande Echelle (ATGE);
- OS2 : développer des outils et des stratégies, y compris de renforcement de capacités qui permettent de renforcer les droits fonciers des femmes ;
- OS3 : formuler des recommandations stratégiques et pratiques permettant une mise en œuvre effective des politiques et des stratégies de gouvernance foncière inclusive qui reconnaissent la place et le rôle de la femme dans les politiques sur les ressources productives.

Postulat de base du projet de recherche-action :

Le projet est basé sur le postulat suivant :

Par le développement d'outils de sécurisation foncière sensibles au genre et par des actions soutenues de renforcement de capacités, de mise en place de conditions favorables au développement du leadership féminin et à la transition générationnelle, les femmes vont disposer de capacités nécessaires pour revendiquer davantage de place dans les processus décisionnels en matière foncière et améliorer leurs droits fonciers.

Ces outils seront développés à partir des résultats de la recherche qui consiste ici à évaluer des initiatives déjà mises en place dans les zones cibles afin d'identifier les bonnes pratiques qui seront mises à échelle et des gaps que le projet se propose de combler. Ainsi l'effet de ces initiatives sur les bénéficiaires et de façon plus large, dans l'ensemble des zones cibles ainsi que l'environnement agroéconomique et socioculturel de leur mise en œuvre seront particulièrement analysés afin de déterminer les conditions de leur répliquabilité.

Démarche méthodologique

Le projet sera mis en œuvre dans une approche de recherche-action-formation participative et comparative, entre différentes régions du Sénégal, en tenant compte des spécificités agro-écologiques, socio-économiques et culturelles, pour évaluer trois initiatives et proposer des modèles alternatifs permettant l'amélioration de l'accès et du contrôle sur le foncier des femmes et pour une gouvernance foncière inclusive.

La perspective genre, comme cadre d'analyse et démarche méthodologique, sera superposée à cette approche. Elle permet de réinterroger la répartition des rôles et responsabilités, des activités (division sociale du travail) et ressources entre l'homme et la femme. Une situation acceptée comme un fait social établi et naturelle mais qui est, en réalité, une conséquence des inégalités sociales. Ainsi, malgré l'existence de textes juridiques consacrant l'égalité de droit d'accès et de propriété foncière entre les sexes, les femmes n'en jouissent pas toujours pleinement. Privilégier l'approche genre permet ainsi d'appréhender la problématique de l'accès et du contrôle sur le foncier par les femmes et la gouvernance foncière, non pas uniquement en termes juridiques, mais aussi en tenant compte des dimensions sociales, politiques et culturelles qui la sous-tendent.

Ce projet combinera les méthodes qualitatives et quantitatives à travers la collecte de données primaires et secondaires et la revue documentaire dans le but, d'une part d'établir la cartographie sociale et institutionnelle des communautés cibles, de saisir le contexte spécifique dans lesquelles ces initiatives sont mises en œuvre, notamment les rapports de pouvoirs entre sexes et intergénérationnelles, les opportunités/contraintes de changement dans les pratiques. D'autre part, il s'agira d'identifier et d'analyser les approches, stratégies, mécanismes développés et mis en œuvre dans chacune des initiatives, de documenter les effets/changements induits par les initiatives terminées, les gaps, entre autres.

Ciblage et choix des zones d'intervention et des initiatives

Le projet se base sur l'existant. En effet, la problématique de l'accès et du contrôle par les femmes des ressources foncières a



toujours été l'un des défis majeurs auxquels le Sénégal fait face. Nombreuses sont les initiatives qui ont été mises en œuvre dans le but de contribuer à l'amélioration de l'accès des femmes au foncier. Ce projet de recherche-action se propose ainsi d'évaluer certaines des initiatives, qui ont eu lieu, dont certaines ont déjà clôturées, d'autres sont en cours de mise en œuvre et d'autres encore sont en instance de formulation.

Dans le cadre de la recherche proposée, il s'agira de travailler sur la base des initiatives mises œuvre dans trois zones du Sénégal qui ont/ont en train qui ont testé des solutions pour renforcer et rendre effectifs les droits fonciers des femmes ainsi que l'expression et la pratique de leur citoyenneté en particulier dans les instances de décision en matière foncière.

En particulier les initiatives suivantes seront considérées :

- « Droits fonciers et Egalités des changes » : Cette initiative est mise en œuvre par le CNCR en collaboration avec l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) qui a été mise en œuvre dans la zone du Bassin arachidier Sud.
- Le programme du Millenium Challenge Account (MCA) dans la zone du Delta du Fleuve Sénégal qui a procédé en 2014 à l'aménagement de la vallée de Ngalenka en veillant, dans les opérations de redistribution, à donner 10% des terres aux femmes.
- L'utilisation des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et aux pêches pour accompagner les communes à la délivrance des titres de délibérations aux femmes, mise en œuvre par ENDA PRONAT avec appui de la FAO dans la zone des Niayes.

Activités principales du projet

Le projet sera structuré autour de 3 composantes principales, complémentaires, de recherche-action :

- une composante Recherche,
- une composante Appui-Accompagnement des partenaires
- une composante Gestion de Connaissance et Capitalisation. ■